

Activités d'intégration professionnelle et de construction de l'identité IV

UE 26

CATEGORIE : PEDAGOGIQUE	SECTION : Instituteur Primaire
	OPTION :
Année : BLOC 3	
Acronyme : NPU33AIPCI4	
Langues d'enseignement : Français	
Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS JODOIGNE Chaussée de Tirlemont, 85 - 1370 Jodoigne	
Enseignant responsable :	CHAMPAGNE S. - sophie.champagne@cndb.be
Autre(s) enseignant(s) de l'UE :	CAUDRON Benoît - benoit.caudron@cndb.be COLLIN Catherine - catherine.collin@cndb.be HAESBROECK Chloé - chloe.haesbroeck@cndb.be LECOLIER Flore - flore.lecolier@cndb.be OBRADOVIC Elisa - elisa.obradovic@cndb.be ROBIN Françoise - francoise.robin@cndb.be
Nombre d'heures : 0 h	Nombre de crédits : 15 ECTS (Facteur de pondération)
Niveau du cycle : <input type="text" value="1"/>	Période : Q1 & Q2
Cadre européen de certification : Niveau 6	
Liste des UE pré requises : Néant	
Liste des UE co requises : Néant	
Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant : Cours obligatoire dans le programme.	

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le bachelier en **Instituteur Primaire** est capable de :

- concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions ;
- créer et développer un environnement propice à stimuler des interactions sociales et le partage d'expériences communes ;
- développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement ;
- entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique passé et à venir ;
- porter un regard réflexif sur sa pratique et organiser sa formation continuée.



Autres connaissances ou compétences prérequis :

- maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit ;
- disposer d'un vocabulaire relativement étendu ;
- pouvoir mobiliser les acquis de fin de secondaire ;
- faire preuve de motivation ;
- faire preuve d'intérêt pour les savoirs et compétences en rapport avec le métier d'enseignant ;
- avoir des facultés de synthèse et d'organisation ;
- maîtriser les processus de pensée : compréhension, comparaison, catégorisation, raisonnement inductif et déductif ;
- faire preuve d'esprit critique dans toutes les étapes du travail (recherche de sources, sélection d'informations, analyse de données)
- capacité de consultation de références et de recherches bibliographiques.



Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

Travail de fin d'études :

Objectifs :

- Produire un texte structuré mettant en évidence une démarche menée avec rigueur et à partir de sources fiables : observation, expérimentation, recherche bibliographique. Ce travail doit être lié à la pratique de l'enseignement.
- Rechercher dans la littérature ad hoc plusieurs auteurs ayant des points de vue différents afin d'en faire une étude comparative, une synthèse et ensuite de se positionner en fonction de sa pratique ou de sa propre recherche contextualisée. Il faudra ensuite construire autour de la problématique envisagée un réseau d'informations étayées permettant de mettre en évidence les concepts sous-tendant le travail.
- Produire un texte destiné à mettre en relation l'observation de faits lors de situations d'enseignement ou d'accompagnement psycho-éducatif, la réflexion personnelle, la documentation théorique et la réflexion collective. Il est établi sur une démarche de recherche et s'appuie sur des pratiques éducatives, pédagogiques et didactiques développées dans le cadre des activités professionnelles du futur enseignant. Au fil du développement de cette démarche, la réflexion personnelle est appuyée par un travail d'écriture, de réécriture et sur des lectures croisées.
- Prouver une maîtrise suffisante de la langue française au niveau de l'écriture et au niveau de la communication orale. La lisibilité du travail est fonction de la maîtrise de l'écrit du futur enseignant et la compréhension de son intention de recherche doit émerger de sa communication orale lors de la présentation et de la défense du travail.
- Permettre au futur enseignant d'identifier un problème ou une question concernant les pratiques ou des éléments de la situation dans laquelle il évolue en cours de stage (contenus, méthodes, attitudes et comportements individuels ou collectifs, relations interpersonnelles, activités des élèves,...).
- Analyser un problème ou une question et proposer des pistes de réflexion ou d'action pour dégager des éléments de réponse en se référant à des travaux existants.
- Présenter un dispositif d'observation ou de recueil d'informations en règle générale pour mieux cerner la situation.
- Préparer une modalité d'évaluation de la pratique étudiée en vue d'en mesurer la pertinence.
- Mettre en relation les faits observés et les éléments théoriques apportés par la formation, pour questionner les a priori (les théories implicites spontanées).

Année académique 2018-2019

UE - /3

- Permettre par le fait que le TFE est situé dans un cadre réel, au futur enseignant, de s'appuyer sur l'observation de faits précis et variés, de constituer un recueil et une exploitation méthodiques de données.
- Confronter la théorie à la pratique, une confrontation qui favorise une appropriation personnelle des problèmes pédagogiques et une accoutumance à des exigences méthodologiques. Elle conduit le futur enseignant à développer une attitude réflexive indispensable à tout praticien.

Contenu :

- Fin mai de l'année académique précédant le dépôt du TFE : Dépôt auprès de la direction de la question concernée par le travail. L'étudiant utilise le formulaire ad hoc (voir Note relative au travail de fin d'études) et le dépose au secrétariat. Le document est accompagné du nom et de la signature du promoteur proposé. Cette fiche est à remplir en trois exemplaires.
- Entre le 15 septembre et le 15 octobre : Note écrite de présentation du thème et discussion d'une problématique remise par l'étudiant à son promoteur. Cette discussion ne se déroule qu'à la demande de l'étudiant. Le promoteur, tout comme le lecteur, ne pourrait en aucun cas être tenu responsable de l'échec de l'étudiant en cas de non tenue de cette réunion.
- Entre le 1er octobre et le 31 octobre 2018, une réunion de clarification est prévue entre l'étudiant, le promoteur et éventuellement le lecteur interne en vue d'harmoniser et de clarifier les attentes et les exigences des différentes parties. Cette réunion ne se déroule qu'à la demande de l'étudiant. Le promoteur, tout comme le lecteur, ne pourrait en aucun cas être tenu responsable de l'échec de l'étudiant en cas de non tenue de cette réunion.
- Octobre / Novembre : Réalisation et présentation au promoteur d'une bibliographie provisoire.
- Fin novembre : Confirmation ou modulation autour du sujet envisagé (en accord avec le promoteur, dépôt du formulaire ad hoc (voir Note relative au travail de fin d'études) au secrétariat.



- Novembre / Décembre : Réalisation de la bibliographie détaillée et développement du cadre théorique. Présentation de ce travail au promoteur.
 - Janvier / Février : Développement d'une méthodologie de recherche et du projet d'application dans les contextes scolaires et institutionnels. Présentation de ce travail au promoteur.
 - Mars / avril : Rédaction avancée du travail : récolte et présentation des données ; analyses et conclusions. Présentation de ce travail au promoteur.
 - Premier jour du mois de mai : Dépôt d'une page de couverture du TFE au secrétariat. Le dépôt confirme le titre du TFE.
 - Mi-mai : Lecture achevée avant impression par le promoteur et le lecteur.
 - 1er jour du blocus : dépôt du texte définitif (imprimé en trois exemplaires, accompagné d'une version numérique et déposé au secrétariat).
 - Juin 2019 (suivant l'horaire affiché) défense orale du TFE.
 - 1er jour de la seconde session : Dépôt de la nouvelle version complète du TFE si échec en 1ère session.
 - Défense orale du TFE (suivant l'horaire affiché de la deuxième session).
- Le non-respect d'une échéance peut entraîner le refus de présentation du TFE en juin.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Travail de fin d'études :

- travail de recherches individuel.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin *				Deuxième session			
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral
Travail de fin d'études	0	15	100%							60%	40%			60%	40%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

Informations sur le mode d'évaluation :

Evaluation du travail écrit

La notation porte sur la version écrite définitive (60 % de la note générale). Elle porte sur l'approche théorique, l'apport personnel, le développement méthodologique, la maîtrise de la langue.

Critères pris en considération pour le travail écrit

1. La nature du développement : le travail se rapporte à la finalité de la section.
 2. La forme du développement : la question développée est cohérente, bien définie, pertinente et précise.
 3. Les références théoriques sont en adéquation avec l'objet de recherche. Le cadre théorique est suffisant. L'étudiant développe une synthèse claire des références théoriques. La synthèse illustre les connaissances de l'étudiant sur le sujet abordé.
 4. La problématique développée illustre la capacité réflexive de l'étudiant.
 5. Le dispositif de recherche (didactique ou autre) est en adéquation avec la problématique énoncée. La méthodologie déployée pour appliquer le dispositif est clairement expliquée. L'outil de recueil de données est pertinent.
 6. Le travail mentionne les données recueillies. Le traitement des données est mené à son terme. Ces données et ce traitement sont pertinents par rapport à la problématique et l'hypothèse de recherche.
 7. L'analyse réalisée sur la pratique expérimentée, le dispositif mis en place ou observé est de qualité
 8. L'interprétation se fonde sur des données et non sur des opinions. L'étudiant argumente par une mise en relation des données avec le cadre théorique.
 9. La conclusion du travail est pertinente. L'étudiant y développe des solutions professionnelles à la lumière de l'analyse réalisée, porte un regard critique sur les pratiques et dispositifs expérimentés ou observés, développe des pistes de réflexion et des dispositifs inédits.
 10. Le contenu correspond aux règles de rédaction, d'écriture et de présentation.
- Tout plagiat ou manque de références sera sanctionné par une note de 0 pour l'évaluation de l'UE et entraînera une interdiction pour l'étudiant de défendre oralement son travail en plus des sanctions prévues par le RGE.

La défense orale

La notation porte sur la défense orale (40 % de la note finale). Cette défense est l'occasion pour

l'étudiant de présenter le travail en une vingtaine de minutes, d'expliquer les enjeux de la problématique, d'effectuer une mise en lien entre la théorie développée, le dispositif de recherche et l'analyse des informations recueillies. Lors de cette présentation, l'étudiant fait ressortir les points essentiels de son travail et développe sa réflexion sur la question professionnelle pour laquelle il détient des éléments de réponse après élaboration de son travail. La défense est également un moment de communication pendant lequel le candidat mettra en œuvre ses moyens d'expression, en utilisant éventuellement les ressources techniques adaptées. Après le temps de présentation, l'étudiant s'entretient avec le jury pendant une quinzaine de minutes (questions).

Critères d'évaluation de la défense orale

1. L'exposé

- Cohérence de l'ensemble de la présentation
- Qualité de l'argumentation
- Capacité à intéresser son auditoire
- Clarté, rigueur, correction de l'expression
- Indépendance à l'égard du texte écrit ou de notes
- Gestion du temps
- Utilisation pertinente d'outils de présentation

2. L'entretien

- Pertinence des réponses
- Qualité de l'argumentation
- Capacité de situer le sujet dans un cadre de connaissances plus larges
- Capacité à accepter la contradiction
- Capacité à rectifier ses erreurs ou ses insuffisances.

L'UE est réussie si l'étudiant obtient Une note globale égale ou supérieure à 10/20 pour son TFE.

Justifier la NR en 2de session :

* Le cas échéant, les évaluations de la session d'examens de janvier ne sont reportées en juin que si la note est $\geq 10/20$.

Informations complémentaires :

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Travail de fin d'études**, l'étudiant est capable de :

- réaliser une production écrite personnelle originale par laquelle l'étudiant en fin de formation utilise ses acquis dans le cadre particulier du sujet qu'il a choisi de développer et de la recherche qu'il mène à ce propos ;
- défendre oralement ce travail.

Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Travail de fin d'études :

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Travail de fin d'études :